

# Parcs nationaux et tourisme en Algérie dans les années 1920

## Une expérience coloniale effacée par l'histoire.

par **Arnaud Berthonnet**, historien d'entreprise et éditeur<sup>2</sup>,  
docteur en histoire économique et sociale de l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV)

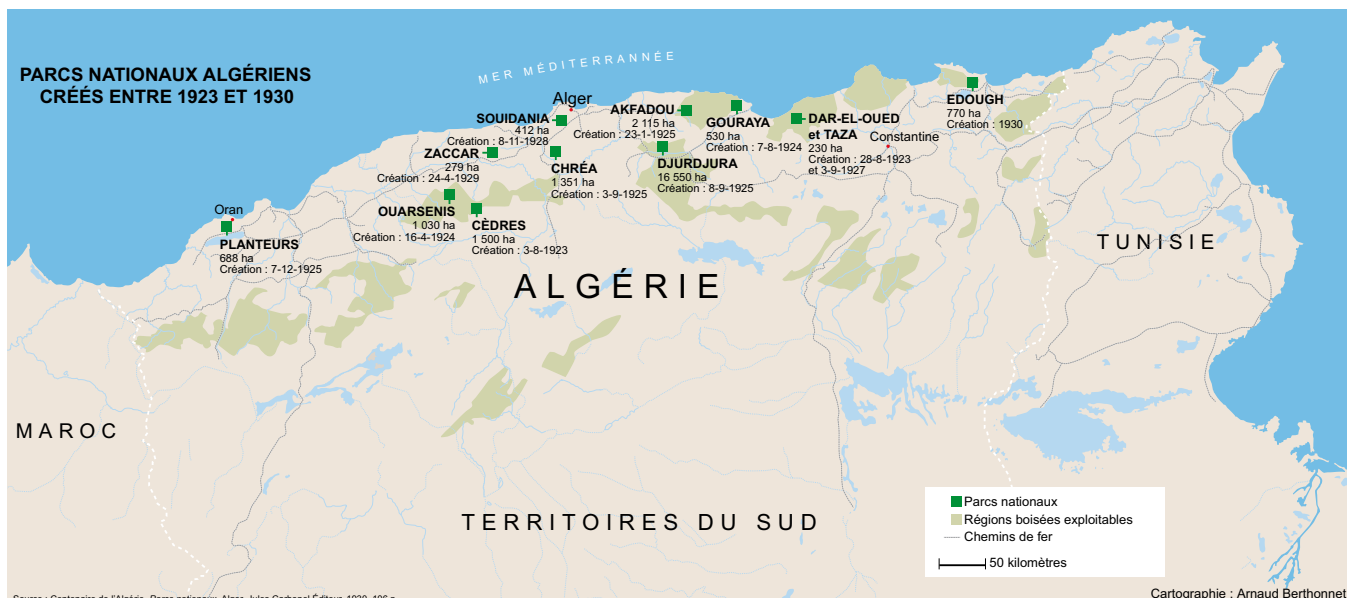
Ce bref article présente la naissance et le développement des parcs nationaux en Algérie et leur rôle dans le développement touristique de la colonie. La France a créé des parcs nationaux en Afrique du Nord avant de le faire sur son propre sol dans les années 1960<sup>3</sup>. Le statut et l'objet de ces parcs nationaux algériens ont été définis par l'arrêté gouvernemental du 17 février 1921<sup>4</sup>, signé par Jean-Baptiste Abel (1863-1921), gouverneur général de l'Algérie du 29 août 1919 au 28 juillet 1921. Cette création constitue une très intéressante nouveauté de la colonie parmi bien d'autres, qui la distingue entre les deux guerres de la métropole.

<sup>1</sup> Cette recherche s'inscrit dans un programme de recherche portant sur l'histoire du tourisme au Maghreb, qui est coordonné par les universités de Tunis-Manouba et de Toulouse-Le Mirail.

<sup>2</sup> [www.insiglo.com](http://www.insiglo.com)

<sup>3</sup> C'est par le décret n° 46-2847 du 27 novembre 1946, publié au JO du 8 décembre 1946, que le Conseil national de la protection de la nature (CNP) est institué auprès de la direction générale de l'architecture au ministère de l'Éducation nationale. Il a pour mission la définition des statuts des parcs nationaux en France. La loi cadre instituant les parcs nationaux, élaborée par le ministère de l'agriculture, est finalement adoptée le 22 juillet 1960. Ses sept parcs nationaux vont être institués par décret : le parc national de la Vanoise, le 6 juillet 1963, celui de Port-Cros, le 14 décembre 1963, celui des Pyrénées, le 23 mars 1967, celui des Cévennes, le 2 septembre 1970, celui des Écrins, le 27 mars 1973, celui du Mercantour, le 18 août 1979, celui de la Guadeloupe, le 20 février 1989, celui amazonien de Guyane, le 27 février 2007 et, enfin, celui de la Réunion, le 5 mars 2007. <http://www.ecologie.gouv.fr/L-historique-des-parcs-nationaux.html>  
Pour information, c'est en 1853 en France que née la notion de réserve naturelle - forêt de Fontainebleau - sous l'influence des peintres de l'École de Barbizon, notamment Théodore Rousseau, avant que ne soit créé le 1er mars 1872 aux États-Unis le premier parc national mondial, celui de Yellowstone Park, à la croisée des États de l'Idaho, du Montana et du Wyoming. Des parcs nationaux seront institués ensuite sur ce modèle au Canada et en Australie (1886), Nouvelle-Zélande (1894), Argentine (1901), Suède (1909), Suisse (1914), Espagne (1918), Italie (1923), Japon (1934), etc.

<sup>4</sup> Centenaire de l'Algérie, Algérie, Service des Eaux et Forêts, Commissariat Général du centenaire, Alger, Jules Carbonel Éditeur, 1930, 109 p.



## Création de dix parcs nationaux entre 1923 et 1930, une originalité venue de la colonie

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, des associations de tourisme comme le Touring Club de France<sup>5</sup> et des sociétés savantes, associées à l'administration des Eaux et Forêts, cherchent à promouvoir l'idée de parcs naturels. Rencontrant des difficultés pour réaliser leurs aspirations sur le territoire métropolitain, ces acteurs vont se tourner vers l'empire colonial, notamment en Afrique du Nord. La création de parcs nationaux est envisagée en Algérie dès 1912<sup>6</sup> et

cette nouveauté fait l'objet, en 1916, d'un examen spécial de la grande commission du tourisme.

Plusieurs enquêtes sont engagées sur l'ensemble du territoire algérien<sup>7</sup> ; les résultats de ces consultations présentent une liste de réserves naturelles, principalement forestière. En 1917, la société d'histoire naturelle de l'Afrique du Nord propose d'en créer vingt : neuf dans le département d'Alger, sept dans celui de Constantine, deux dans la région oranaise et deux dans les territoires du Sud. Ces vingt réserves, dont la gestion serait à la charge des Eaux et Forêts, couvriraient au total 45 000 hectares.

La création de parcs nationaux est (ré)étudiée en 1919, à l'occasion du Congrès général du tourisme et de l'agriculture. En 1920, treize projets de parcs nationaux sont retenus en application des statuts définis par un arrêté gouvernemental

pris le 17 février 1921. C'est finalement dix parcs nationaux qui verront le jour de 1923 à 1930<sup>8</sup>. Cette création s'inscrit dans un vaste plan de développement touristique de l'Algérie à partir des années 1920.

<sup>5</sup> Créé en 1890, le Touring Club de France (TCF) s'attache aussi dans ses missions à la protection des paysages. Elle a publié une revue mensuelle de 1890 à 1979. Fusz Marie-Hélène, *Le Touring-Club de France (1890-1983) : son rôle dans le développement de la sensibilité au patrimoine*, DEA de sciences humaines, Sorbonne Paris IV, septembre 2000.

<sup>6</sup> Defert Henry, « Pour les parcs nationaux de France et des colonies », *Revue du Touring Club de France*, décembre 1913, p. 538-539.

<sup>7</sup> C'est à Berne en 1913, sous l'impulsion des Suisses, que se réunit la première Conférence internationale pour la protection de la nature. Un Office international pour la protection de la nature sera créé en 1928.

<sup>8</sup> Valet René, *Les parcs nationaux en Algérie*, revue du Touring Club de France, n° 457, décembre 1932, p. 392-394. Voir la liste en annexe 1.

Le but de cette constitution est : « d'assurer la protection des beautés naturelles de la colonie, de développer le tourisme et d'encourager la création de centres d'estivage (...) »<sup>9</sup>.

### Extraits de l'arrêté gouvernemental du 17 février 1921

**Article 1<sup>er</sup>** - Les forêts ou parties de forêts que leur composition botanique, leur beauté pittoresque ou leurs conditions climatiques désignent pour être des centres d'études scientifiques, de tourisme ou d'estivage pourront être constituées en « Parcs nationaux ».

**Article 2** - (...) Les parcs nationaux pourront englober des terrains communaux ou particuliers, mais ceux-ci ne seront soumis à aucune réserve ou restriction quelconque sans l'assentiment des propriétaires (...).

**Article 3** - La constitution des « Parcs nationaux » sera prononcée par arrêté du Gouverneur général pris en conseil de gouvernement (...).

**Article 4** - La constitution d'un Parc national aura en principe pour effet de soustraire l'ensemble des végétaux et des animaux existant dans son périmètre à toute influence humaine qui s'exercerait en dehors du but de conservation et de protection poursuivi (...).

(...) Toute espèce de chasse ou destruction d'animaux y sera prohibé.

**Article 8** - Pour favoriser l'installation de centres d'estivage et d'hôtels dans les parcs nationaux, des concessions de lots à bâtir pourront être accordées pour 99 ans sur le sol domanial dans l'intérieur des parcs nationaux.

**Article 9** - Les préfets et les conserva-

teurs des eaux et forêts à Alger, Oran et Constantine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le fait qu'un site naturel est constitué en parc national a : « pour effet de soustraire l'ensemble des végétaux et des animaux existant dans son périmètre à toute influence humaine qui s'exercerait en dehors du but de conservation et de protection poursuivi ». Les objectifs déclarés sont de protéger les beautés naturelles et les curiosités scientifiques, de favoriser le tourisme et développer les stations d'estivage. Plusieurs acteurs jouent un rôle important dans la genèse et le développement de ces premiers parcs nationaux en Algérie. Il s'agit notamment du Général de Bonneval (1860-?)<sup>10</sup>, vice-président de la Fédération des Syndicats d'initiatives d'Algérie, ou encore de l'entomologiste Paul-Marie de Peyerimhoff de Fontenelle.

L'entomologiste Paul-Marie de Peyerimhoff de Fontenelle (1873-1957) : grand promoteur des parcs nationaux en Algérie<sup>11</sup>

Né à Colmar en 1873, il intègre en 1894 l'École des Eaux et Forêts de Nancy. Il s'initie à l'entomologie en classant une collection d'insectes qui a été léguée à cette école. Ses premiers écrits scientifiques sont influencés par ses discussions avec l'un de ses professeurs, le biologiste Lucien Cuénot (1866-1951)<sup>12</sup>. De 1896 à 1903, il est garde forestier à Senones dans les Vosges, puis il est nommé à Digne dans les Basses-Alpes. C'est en Provence qu'il fait ses premières recherches sur la faune

<sup>9</sup> Peyerimhoff Paul (de), « Les Parcs Nationaux d'Algérie », dans Contribution à l'étude des réserves naturelles et des Parcs Nationaux, sous la direction d'Aubreville A., Société de Biogéographie, Paris, P. Lechevalier Éditeur, n° 5, 1937, p. 127-138.

<sup>10</sup> Né le 6 mai 1860 à La Flèche, Léon Paul Marie Deshayes de Bonneval entre à Saint-Cyr à l'âge de dix-huit ans et fait partie de la promotion 1878-1880, dite « des Zouloous ». Sous-lieutenant le 1er octobre 1880, lieutenant en 1889, capitaine en 1891, il est nommé chef de bataillon en 1900 et commandant en 1903. À la déclaration de guerre en août 1914, il commande le 1er régiment de marche de Tirailleurs en tant que colonel. Fait général de brigade, il commande à ce titre la 140<sup>e</sup> brigade d'infanterie de réserve, d'octobre 1914 à janvier 1915. En décembre 1916 alors que des troubles éclatent en Algérie dans le sud Constantinois, il forme sous ses ordres, le 4 janvier 1917, le Groupement des troupes du sud Constantinois. Il finit sa carrière comme général de division d'infanterie. Dans les années 1920, ce général en retraite est l'un des principaux promoteurs du tourisme en Algérie. Il écrit brochures et articles, participe à l'organisation de rallyes automobiles et publie un livre sur le tourisme pour les publications du centenaire : L'Algérie touristique, Tome VII, Publications du Comité national métropolitain du centenaire de l'Algérie, 1930.

Source : [www.alpines.fr/11e\\_BCA\\_DE\\_BONNEVAL.html](http://www.alpines.fr/11e_BCA_DE_BONNEVAL.html) Il est également l'auteur des notices et des clichés de la plaquette : Parcs nationaux, Gouvernement général de l'Algérie, Service des Eaux et Forêts, Commissariat général du centenaire, Alger, Jules Carbonel Éditeur, 1930, 109 p.

<sup>11</sup> [www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Peyerimhoff\\_Paul\\_de\\_Peyerimhoff\\_Entomologiste\\_français/184922](http://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Peyerimhoff_Paul_de_Peyerimhoff_Entomologiste_français/184922) Son frère aîné, Henri (1871-1953), licencié d'histoire, de philosophie et de droit, diplômé de l'École libre de sciences politiques est auditeur au Conseil d'Etat (1895-1902), puis directeur de l'Agriculture, du commerce et de la colonisation au sein du gouvernement général de l'Algérie (1902-1907) et successivement secrétaire général, vice-président et président du Comité central des houillères jusqu'à la dissolution de ce comité fin 1940. [www.annales.org/archives/x/peyerimhoff.html](http://www.annales.org/archives/x/peyerimhoff.html)

<sup>12</sup> Ce biologiste, curieux et passionné de tous, est professeur de zoologie à la faculté des sciences de Nancy de 1890 à 1932. Son nom reste attaché surtout à la naissance de la génétique.

cavernicole où vivent de très anciennes espèces. Il poursuit ses investigations dans les grottes encore inexplorées des montagnes algériennes. Nommé en 1903 en Algérie, il y fera toute la suite sa carrière comme inspecteur, puis conservateur des Eaux et Forêts de la colonie. Il continue de s'intéresser de près aux insectes et explore les grottes du pays, notamment celles du Djurdjura. Il établit la première carte forestière de l'Algérie et de la Tunisie. Ce naturaliste, entomologiste, botaniste et zoologue est l'un des principaux artisans de la création de réserves forestières en Algérie. Il décède à Alger en 1957.



Le parc national des Cèdres est le premier parc national français : il est créé le 3 août 1923 en Algérie.

## Le «Paradis des Cèdres», premier parc national français (1923) et lieu d'estivage prisé

«Mais ce qui m'a laissé au cœur les plus chers souvenirs en cette excursion, ce sont les marches de l'après-midi le long des chemins un peu boisés sur ces ondulations de côtes d'où l'on domine un immense pays onduleux et roux depuis la mer bleuâtre jusqu'à la chaîne de l'Ouarsenis qui porte sur ses faîtes la forêt de cèdres de Téniet El-Haad».

Allouma de **Guy de Maupassant**, texte publié dans *L'écho de Paris* les 10 et 15 février 1889, puis dans le recueil *La main gauche*.



Parc national des Cèdres avec le Rond-Point des Cèdres : une «forêt qui n'a nulle par son égal sur le pourtour de la Méditerranée» comme le rappelle les *Guides Bleus* de l'époque.

Créé le 3 août 1923, le Parc National des Cèdres, qui porte également le nom de «Paradis des Cèdres», est situé à cinq kilomètres de Téniet El-Haad (commune de Miliana). D'une superficie de 1 500 hectares, ce parc se constitue en particulier d'une forêt couronnant les versants nord et sud du Djebel El Meddad (la montagne des Cèdres), un des contreforts du massif de l'Ouarsenis. C'est l'une des très rares cédraies d'Algérie d'une superficie de 930 hectares<sup>13</sup>. C'est cette particula-

rité qui a conduit le gouvernement Général de l'Algérie à l'ériger en premier parc national français.

Au fur et à mesure que l'on s'élève au-dessus de Téniet vers le Rond-Point des Cèdres, émergent des crêtes qui forment un cirque autour de cette localité. Cette forêt est composée, dans sa partie basse, d'arbres d'essences très diverses : chênes verts, chênes zéens, quelques chênes-lièges voisinent avec les cèdres. Ceux-ci rares dans un premier temps augmentent peu à peu et ils finissent par devenir l'essence dominante de la forêt. Ce paysage a des apparences de Suisse ou de Savoie<sup>14</sup>.

Le Rond-Point des Cèdres qui correspond à la partie la plus belle de la forêt est situé à une altitude de 1 490 mètres. Les guides de voyage de l'époque le

<sup>13</sup> *Les premières exploitations de cèdres remontent à l'installation de l'armée française dans la région (vers 1842).*

<sup>14</sup> *Le général de Bonneval écrit que «le Parc national des Cèdres est un vrai paysage de Suisse ou des Alpes de Savoie, faisant ainsi procurer un séjour de rêve bien digne d'attirer l'attention des touristes».*



Créé le 3 septembre 1925, le parc national de Chréa se situe à 70 kilomètres d'Alger. Il surplombe la plaine de la Mitidja.

présente comme une curiosité touristique : «digne en tous points d'être visitée»<sup>15</sup>, une «forêt qui n'a nulle par son égal sur le pourtour de la Méditerranée»<sup>16</sup>, etc. Selon les touristes et les guides de voyage, le sommet de la montagne - le Kef Siga se dresse à 1 787 mètres d'altitude - constitue l'une des plus belles vues de montagne que l'on puisse avoir en Algérie.

Ce lieu touristique est assez proche d'Alger pour ceux qui souhaitent le visiter dans une seule journée<sup>17</sup>. Couvert de neige une partie de l'année, aux eaux abondantes, avec un climat frais en été (moyenne mensuelle de 23° en juillet), Téniet El-Haad est un lieu d'estivage très prisé. Il s'agit aussi de la dernière étape avant les premières immensités désertiques sahariennes. En hiver, il se prête à la pratique des sports d'hiver : ski, luge et raquettes.

Parc national de Chréa. Sa montagne de cèdres culmine à 1.550 mètres d'altitude, néanmoins son enneigement est très capricieux et ses dénivelées faibles.



Un autre parc national important en Algérie est celui de Chréa. Son projet de création remonte à 1912, sous l'impulsion de la Société d'histoire naturelle de l'Afrique du Nord. Fondée le 3 septembre 1925, il est le cinquième parc naturel algérien. D'une superficie de 1 351 hectares, se situant à 70 kilomètres d'Alger et à 19 kilomètres de Blida, les limites du parc national coïncident avec à peu près avec celle du peuplement naturel de cèdres et englobent le centre d'estivage de Chréa.

Proposant une vue magnifique sur la plaine de la Mitidja, il est à la fois une station climatique qui permet de se reposer des chaleurs torrides de la Mitidja et une station de sports d'hiver fort appréciée des Algérois<sup>18</sup>. À la fin des années 1920, on y construit le ski-club avec pistes de ski et tremplin pour les sauts. Dans les années 1930, la station se couvre de villas et chalets ; une auberge de jeunesse ouvre ses portes en 1940. Très prisé les week-ends et pendant les petites et grandes vacances notamment en raison de sa proximité d'Alger - il est le parc le plus rapproché -, la station fonctionne été comme hiver. Culminant à 1 550 mètres d'altitude, son enneigement est néanmoins très capricieux et ses dénivelées assez faibles.

<p><b>HOTEL-RESTAURANT "TERMINUS"</b> CHREA - HABILITÉS D.S.A., PROPRIÉTAIRES Cuisine soignée - Chauffage Central Salle - Chambres confortables Baignoire - Toilettes - Eau chaude - Electricité Téléphone - CHREA : 6.17 - BLIDA : 25.26</p>	<p><b>HOTEL DES CEDRES</b> Cuisine Française Chauffage Central 37 chambres confortables CHREA - Tél. 005</p>
<p><b>SPORTS D'HIVER : CHRÉA</b></p>  <p>CHREA - La Plaine Centrale et le Petit</p> <p>CHREA - 18 km de CHREA - 1.550 mètres d'altitude</p> <p>CHREA - 18 km de CHREA</p>	<p><b>L'HOTEL DES SPORTS</b> et son Auberge Champenoise</p> <p>Téléphone : 18 - 25 - CHREA</p> <p>Jean BAUGH, Directeur Propriétaire, Diplômé d'Etat Cuisine de Maison - Salle - Chauffage par Colonne de Vapeur Eau chaude - Salle de bains - Baignoire - Chauffage Central</p>  <p>Robert DESIGEAUX « SPORTS Au Tremplin - Chauffage - Baignoire - Salle de Bains CHREA - Téléphone : 005 - ALGER</p>

Parc national de Chréa. Le tourisme y est important dès la fin des années 1920 et la station fonctionne été comme hiver.

<sup>15</sup> *Les Guides Bleus, Algérie-Tunisie, Paris, Librairie Hachette, 1927, p. 81-83.*

<sup>16</sup> *Ogrizek Doré (sous la direction de), L'Afrique du Nord, Paris, Odé, 1952, p. 128.*

<sup>17</sup> *D'Alger à Affreville, 120 kilomètres, en chemin de fer PLM, le trajet est de 3 h 20 environ, puis d'Affreville à Téniet, 59 kilomètres, par route ou service d'autobus il faut compter entre 2 h 20 et 3 h (années 1930).*

<sup>18</sup> <http://alger-roi.fr/Alger/chrea/chrea.htm>. Ce site comporte de précieux renseignements et témoignages historiques mais aussi des anecdotes d'acteurs et propose une iconographie intéressante.

Quant au plus important de ces parcs naturels en superficie celui du Djurdjura, d'une étendue de 16 550 hectares, il est créé le 8 septembre 1925, cinq jours après celui de Chréa. Le Djurdjura est le parc qui présente la plus grande variété de sites et de paysages. Situé dans une région montagneuse très accidentée, il comporte des sommets enneigés, des forêts, des gorges et gouffres profonds, des vallons, un lac et des hauts-plateaux. Y vivent de nombreuses espèces animales particulières comme le singe magot.



Créé le 8 septembre 1925, le parc national du Djurdjura est considéré comme un lieu privilégié aux perspectives d'essor touristique importantes : ski, randonnée, spéléologie, etc. Ici, un refuge pour randonneurs

De part ces spécificités naturelles, le parc du Djurdjura ouvre, dès sa création, des perspectives importantes de développement touristique, notamment le ski, la randonnée et la spéléologie. Néanmoins, du fait de son étendue, un effort considérable va être fait pour son aménagement. Pour ses promoteurs, il est d'un haut intérêt, non seulement pour le développement du tourisme qui est à la recherche de sites pittoresques mais aussi pour les populations de la région qui ont besoin de centres d'estivage et de développer un réseau complet de bonnes voies de communication.

De cette expérience coloniale dans la création de parcs nationaux en Algérie, pionnière, comme celles similaires à Madagascar (réserves naturelles<sup>19</sup>), en Tunisie, au Maroc<sup>20</sup> et dans les Terres australes françaises<sup>21</sup>, il n'en saura pratiquement pas fait mention dans les débats qui animeront dans les années 1950 la France au moment de la création de tels parcs naturels en métropole !

Après plusieurs échecs<sup>22</sup>, la France va s'appuyer en priorité sur les expé-

riences étrangères notamment américaines pour créer son propre concept de parc national avec une zone centrale



Timbre de 1959. Otarie de Kerguelen. Dans les Terres Australes et Antarctiques françaises, un parc national «de refuge pour certaines espèces d'oiseaux et de mammifères dans les Possessions australes» est créé le 27 octobre 1938. L'Algérie fait des émules !

et une zone périphérique<sup>23</sup>. En effet, la conception américaine faisait figure de modèle : repris presque unanimement à travers le monde, elle a influencé fortement la création des parcs nationaux en France et en Europe.

<sup>19</sup> Dans les années 1920 et 1930, les botanistes Henri Perrier de la Bâthie (1873-1958) et Henri Jean Humbert (1887-1967) étudient la chaîne de montagnes Andriata au sud de Madagascar et reconnaissent un centre important de diversité des sites et des habitats. Cette zone de montagne, classée réserve naturelle intégrale (RNI) en 1927, est devenue parc national en 1999. D'une superficie de 31 160 hectares, il s'étend sur le massif à une altitude variant de 650 à 2 658 mètres. Cependant, la zone est restée très peu connue des étrangers jusqu'au début des années 1990, lors de la promulgation du Plan d'action malgache pour l'environnement et de l'établissement du parc national d'Andringitra.

<sup>20</sup> En Tunisie, dès 1919, le Touring Club de France et la Résidence générale de la République française à Tunis aménagent le parc national forestier d'Aïn-Draham de 1 300 hectares de superficie. Au Maroc, le Touring Club de France et l'Association des parcs nationaux cherchent à sauvegarder les forêts menacées par les défrichements et les feux pastoraux. Le gouvernement chérifien promulgue le 11 septembre 1934 un dahir - décret royal - portant sur la création de parcs nationaux qui verront le jour ultérieurement. Sources : Bulletin officiel de l'Empire chérifien, 26 octobre 1934, n° 1148, p. 1.074 ; Larrère Raphaël, Lizet Bernadette, Berlan-Darqué Martine, Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ? Éditions QUAE, 2009, p. 53.

<sup>21</sup> La volonté de protéger les Terres australes et antarctiques françaises remonte à l'entre-deux-guerres. Le décret du 27 octobre 1938 crée un «Parc national de refuge pour certaines espèces d'oiseaux et de mammifères dans les Possessions australes». Les parties terrestres et maritimes définies par ce décret sont les archipels de Crozet, de Saint-Paul, d'Amsterdam et de Kerguelen. Le représentant de l'État, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, est chargé de la gestion de la réserve naturelle. [www.taof.fr/spip/spip.php?article115](http://www.taof.fr/spip/spip.php?article115).

<sup>22</sup> Parc national de la Bérarde en 1913, puis celui du Pelvoux en 1923 et projet de parc national à Fontainebleau en 1913.

<sup>23</sup> Merveilleux du Vignaux Pierre, L'aventure des Parcs nationaux, la création des Parcs nationaux français, fragments d'histoire, Montpellier, Édition de L'Atelier technique des espaces naturels, 2003, 223 p.

# De l'indépendance à nos jours, reconstitution « naturelle » d'un passé oublié

Après l'indépendance, il faudra attendre dix ans avant que le premier parc national algérien soit créé en 1972 par le ministère de la Culture : le Tassili d'une superficie de 11 400 000 hectares. Sans aucun statut juridique avant 1983<sup>24</sup>, il est classé en 1982 Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO et en 1986 comme réserve de la biosphère. Ce parc national conserve un patrimoine culturel de caractère unique dans l'écosystème saharien<sup>25</sup>.

Suite au décret d'août 1983 relative à la protection des ressources et des écosystèmes naturels, quatre autres parcs nationaux sont créés en même temps<sup>26</sup> : du Djurdjura (18 550 ha), de Chréa (26 587 ha), de Téniet El-Haad (3 424 ha) et d'El Kala (76 438 ha). Ils sont suivis le 3 novembre 1984 par les parcs nationaux du Belezma (26 250 ha), Taza (3 807 ha) et de Gouraya (2 080 ha). Le 3 novembre 1987, le parc national l'Ahaggar est créé dans le grand sud ; d'une superficie de 45 000 000 ha, il est classé réserve de la biosphère<sup>27</sup> pour ses richesses archéologiques, pariétales, faunistiques et géologiques. Le 12 mai 1993, un dixième parc voit le jour, celui de Tlemcen (8 225 ha). Dix ans plus tard, en 2003, le gouvernement algérien crée le parc de Djebel Aïssa à Béchar (24 500 ha). Quant à

la première réserve naturelle marine algérienne<sup>28</sup>, celle des îles Habibas (2 684 ha), elle est créée en mars 2003 au large d'Oran.

En matière de biogéographie, les onze parcs nationaux algériens se répartissent dans trois grandes zones distinctes.

- ★ Une zone du littoral et surtout des chaînes côtières de l'est du pays, région bien arrosée couverte par les forêts les plus belles et les plus denses, qui comprend les parcs d'El Kala, de Taza et de Gouraya.
- ★ Une zone de plaines continentales, région steppique plus sèche à relief montagneux, où se situent les parcs du Djurdjura, de Chréa, du Belezma, de Théniet el-Had, de Tlemcen et de Djebel Aïssa.
- ★ Une vaste zone saharienne, qui comprend les parcs du Tassili et de l'Ahaggar.

La colonie a été pionnière en matière de création de parcs naturels. Entre 1923 et 1925, huit parcs sur les treize prévus voient le jour statutairement. Onze en tout seront créés en Algérie. De taille peu étendue, leur superficie totale atteint 25 000 hectares environ. Seul le parc national de Djurdjura avait approximativement la même superficie qu'aujourd'hui



Le Tassili, premier parc national algérien créé en 1972 par le ministère de la Culture. Classé en 1982 Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, il est connu notamment pour ses peintures rupestres du Sahara qui sont des œuvres picturales qui datent du néolithique.

(18 550 ha contre 16 650 ha en 1925). C'était plutôt des lieux de vacances et touristiques que de véritables parcs nationaux et réserves naturelles au sens actuel du terme. Si la jeune République algérienne a tiré un trait sur l'histoire de ces espaces dans un premier temps, dès les années 1980, elle a remis au goût les parcs naturels nationaux afin de promouvoir notamment le tourisme.

De nos jours, l'Algérie dénombre 11 parcs nationaux, 5 réserves naturelles, 4 réserves cynégétiques et 18 aires protégées. La moitié de ces parcs naturelles sont la copie en plus vaste de ceux que la France coloniale a

<sup>24</sup> Décret n° 83-459 du 23 août 1983.

<sup>25</sup> Le parc du Tassili a, avant tout, un caractère archéologique avec une multitude de gravures et peintures rupestres. On y trouve également les derniers cyprès de Duprez, des mammifères caractéristiques de la région comme le mouflon à manchette et de nombreuses gazelles dans les grands oueds du Tassili, et des poissons particuliers dans les geltas.

<sup>26</sup> Ministère de l'Agriculture et du développement rural, Atlas des parcs nationaux algériens, Direction générale des Forêts, 2006, 96 p.

<sup>27</sup> Comme celui, on l'a vu, du Tassili en 1986, mais aussi ceux d'El Kala en 1990, du Djurdjura en 1997, de Chréa en 2003 et de Taza et Gouraya en 2004.

<sup>28</sup> Auparavant, quatre réserves naturelles ont été créées en Algérie : les réserves de la Macta (20.000 ha), de Mergueb (12.500 ha), de Beni-Salah (2.000 ha) et des Babors (2.300 ha).

fondée dans les années 1923-1925. Il est bon de rappeler une dernière fois que l'administration française métropolitaine ne s'est pas appuyée sur cette riche et pionnière expérience coloniale pour dé-

velopper ses propres parcs nationaux à partir de 1950 ! Les raisons de cet oubli, de ce blanc administratif et historique, constituent l'une des nombreuses questions que pose cette problématique très

peu étudiée par les historiens et les géographes des deux pays des rives de la Méditerranée...

## Annexe

### Parcs nationaux créés en Algérie (1923-1931)<sup>29</sup>

Parcs nationaux	Superficie	Date de création	Commune	Particularités
des Cèdres	1 500 ha	3.08.1923	Commune de Téniet El-Haad	Protection des cèdres et des peuplements de cèdres et de la flore.
de Dar-el-Oued et Taza	230 ha	28.08.1923 et du 3.09.1927	Commune de oued Marsa	Protection de diverses curiosités naturelles remarquables grottes ; Gorges de l'oued guellilis et oued Taza, forêt de Guerrouch.
de l'Ouarsenis	1 030 ha	16.04.1924	Commune de Chellif	Protection des sites et de la flore du massif de l'Ouarsenis.
Djebel Gouraya	530 ha	7.08.1924	Commune de Bejaïa	Protection des sites et de la réserve botanique, centre d'estivage.
de l'Akfadou	2 115 ha	23.01.1925	De Haut Sebaou	Protection des sites et des reboisements de chênes.
de Chréa	1 351 ha	3.09.1925	Commune de Chréa	Protection renforcée sur une forêt naturelle de cèdre située dans l'étage des hautes montagnes sur un chaînon de l'Atlas Tellien, station estivale et hôtels.
du Djurdjura	16 550 ha	8.09.1925	Commune Dra El Mizan, Fort-National, Béni mansour et Bouira.	Protection des peuplements caractéristiques de haute montagne kabyle, station estivale de Tikjda, d'Ain Zouba, hôtel, réserve botanique.
des Planteurs	688 ha	7.12.1925	Commune d'Oran	Protection des sites et aménagement des peuplements de Pin d'Alep en voie de réaménagement.
de Souidania (St-Ferdinand) *	412 ha	8.11.1928	Commune de Zeralda	Protection et aménagement des peuplements de Pin d'Alep, station touristique.
du Zaccar (Aïn N'sour)*	279 ha	24.04.1929	Commune de Miliana	Protection des sites et de la flore du massif, station estivale et hôtel
de l'Edough*	770 ha	1930	Commune de l'Edough Annaba	Protection du caractère forestier du site, près de Annaba.
des Babors*	1 701 ha	12.01.1931 ?	Commune de Takitount et oued Marsa	Protection des sites et des peuplements de Sapin de Numidie (seule station d'Afrique du Nord). Le Parc abrite la formation forestière la plus complète de l'étage de hautes montagnes de l'Algérie du Nord.
de Mahouna*	270 ha	27.07.1931 ?	Commune de oued cherf et Belkheir (Guelma)	Création d'une station d'altitude dans un peuplement forestier.

Source : reconstitution personnelle à partir de documents administratifs divers.

Aucun élément historique n'a été retrouvé à ce jour sur les deux derniers parcs, ceux des Babors et de Mahouna.

\* Classé parc national, chacun de ces parcs n'a néanmoins bénéficié d'aucune protection.

<sup>29</sup> Centenaire de l'Algérie, Parcs nationaux, Gouvernement général de l'Algérie, Service des Eaux et Forêts, Commissariat Général du centenaire, Alger, Jules Carbonel Éditeur, 1930, 109 p.



## Bibliographie et sources

- ★ **Anonyme**, *Les parcs nationaux de l'Algérie*, Alger, Éditions Jules Carbonel, 1930, 106 p.
- *Compte rendu du 1<sup>er</sup> Congrès international pour la protection de la nature (1923), publication de la Société d'Acclimatation, Paris, 1923.*
- *Compte rendu du 2<sup>e</sup> Congrès international pour la protection de la nature (1931), Société d'Éditions géographiques, maritimes et coloniales, Paris, 1932.*
- ★ **Ford Caroline**, «Ford Nature, Culture and Conservation in France and her Colonies 1840-1940», *Past and Present*, 2004, n° 183, p. 173-198.
- ★ **Ford Caroline**, «Reforestation, Landscape Conservation, and the Anxieties of Empire in French Colonial Algeria», *The American Historical Review*, April 2008, Volume 113, n° 2, p. 341-362.
- *Parcs nationaux et sites forestiers d'Algérie, s.n.*, 7 p.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement rural algérien, *Atlas des parcs nationaux algériens*, Direction générale des Forêts, 2006, 96 p.
- ★ **Peyerimhoff Paul (de)**, «Les Parcs Nationaux d'Algérie», dans *Contribution à l'étude des réserves naturelles et des Parcs Nationaux*, sous la direction d'Aubreville A., Société de Biogéographie, Paris, P. Lechevalier Éditeur, n° 5, 1937, p. 127-138.

*Ces trois volumes sont les documents de base de toute étude sur les réserves naturelles et des parcs nationaux.*

- ★ **Peyerimhoff Paul (de)**, *Carte forestière de l'Algérie et de la Tunisie*, 1941.
- ★ **Soccart**, *Plan directeur de Chréa. Rapport d'enquêtes sur l'état actuel*, 1948, 14 p.

*Revue Forestière française (1949-).  
Revue du Touring Club de France. Bibliothèque du Trocadéro et du tourisme et des voyages (BTV).*

*Consulter les articles des années 1912, 1913 et 1932.*

*Mémoires de la Société de Biogéographie.*

**Archives du Touring Club de France (1890-1983).**

- ★ **Pétillat Christine**, «Les fonds publics et privés sur le tourisme en France au centre des archives contemporaines (à Fontainebleau)», *Entreprises et Histoire*, n° 47, 2007/2, p. 135-141. (Cf : Touring Club de France). ★